



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du lundi 16 juin 2008*

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 17/06/2008

**D - 20080332**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 16 juin Deux mil huit, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Sarah BROMBERG, Mme Emmanuelle AJON,

## ***Prise de participation de Gaz de Bordeaux dans la SAEM de Carmaux. Autorisation d'augmenter sa part. Décision***

M. Jean-Charles PALAU, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Notre position d'actionnaire majoritaire dans la SAEM Gaz de Bordeaux nous a amenés à accepter, par délibération du 24 septembre 2007, la participation de Gaz de Bordeaux dans le capital de la société d'économie mixte dite SAEM de CARMAUX.

Le contexte actuel d'ouverture du marché de l'énergie, auquel la ville de Bordeaux sera confrontée aussi d'ici au milieu de l'année 2010 en tant que consommatrice, a conduit les sociétés non nationalisées, comme les régies, à se structurer pour éviter de disparaître prématurément. Elles ont dû refonder leur stratégie dans un environnement profondément modifié.

La ville de Carmaux, ainsi que nous vous l'indiquions dans la délibération précitée, a intégré cette nouvelle contrainte en transformant sa régie en société anonyme d'économie mixte locale ou SAEM (L). Elle conserve toutefois dans le capital appelé à la création, soit 4,5 M€, plus de 80 %, tout près de la limite légale de 85 % de capital public.

Dans notre délibération, nous avons accepté que Gaz de Bordeaux, qui entretient naturellement des relations privilégiées avec l'ensemble des distributeurs du Sud-Ouest, participe au tour de table à hauteur de 4 % du capital environ, soit 180 000 €.

Le capital définitif de la SAEM de Carmaux a été finalement fixé par le commissaire aux comptes, après transfert de toutes les écritures entre la régie finissante et la nouvelle structure, à la somme de 6,5 M€.

Pour conserver en proportion sa participation initiale, il est donc demandé à Gaz de Bordeaux de porter celle-ci à 233 470 €. Le conseil d'administration de notre société a décidé de suivre, et de verser une somme complémentaire à ce niveau, lors de sa séance du 28 avril dernier.

Le code général des collectivités territoriales énonce dans son article L.1524-5 que « toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ».

L'écriture comptable correspondante se fera pour le montant précité, soit 233 470 €.

Je vous remercie donc, Mesdames et Messieurs :

- d'accepter la participation de Gaz de Bordeaux dans le capital de la société SEM de Carmaux à hauteur de 233 470 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MM. PALAU. BRON. GAUTE. GAUZERE. MMES SIARRI.  
LAURENT. M. MAURIN

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 16 juin 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Charles PALAU**

